

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/090

**Objet : Election des représentants de la commune de Ris-Orangis au
comité syndical du SIPPAREC**

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la
séance : 34

Excusés
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/090

**Objet : Election des représentants de la commune de
Ris-Orangis au comité syndical du SIPPAREC**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment L 2121-21, L2121-33 et L5721-2,

VU le procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires établi à l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026,

VU les statuts du SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, et notamment son article et 10.1,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023/266 en date du 27 septembre 2023 décidant l'adhésion de la commune de Ris-Orangis au SIPPAREC au titre de la compétence « Développement des énergies renouvelables »,

CONSIDERANT que l'article 10.1 des statuts du SIPPAREC prévoit que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat,

CONSIDERANT que pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

CONSIDERANT que pour cela, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, à savoir Madame Lina Kissa et Madame Magaly Lefebvre,

CONSIDERANT les candidatures présentées, à savoir :

- Monsieur Bilel Moumni en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur Yannick Lefranc en qualité de délégué suppléant,

CONSIDERANT les résultats du scrutin, à savoir :

APRÈS AVOIR PROCÉDE AU VOTE AU SCRUTIN SECRET

Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins remis :	39
Nombre de votes blancs :	9
Nombre de votes nuls :	1
Majorité absolue :	15
A obtenu :	29 voix

2026/

SONT ELUS pour représenter la collectivité de Ris-Orangis au sein
du Comité syndical du SIPPAREC :

En qualité de délégué titulaire : Monsieur Bilel Moumni
En qualité de délégué suppléant : Monsieur Yannick Lefranc

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **11 MAI 2026**

Publié le : **11 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans le délai de recours de
cinq jours fixé par l'article

R 119 du code électoral. Le
Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être
saisi par l'application «
Télérecours citoyens »
accessible sur
www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

